

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

Le 12 juillet deux mille seize à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du vingt-et-un avril deux mille seize se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN, Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Isabelle BOURDIN), Annie NEE, Stéphane BRANDY (arrivé à 19h20), Serge PENEL, Germain LE CALVEZ, Olivier BECK (pouvoir à Germain LE CALVEZ), Victor BRIAND, Florence CARIOT, Christine HENDERYCKSEN.

Demande de rajout à l'ordre du jour les points suivants :

- Opération d'ordre = amortissement subventions budget camping
- Subvention exceptionnelle Olympique Montmartinais

A l'unanimité, le conseil valide et accepte ces demandes

Mr Michel PERAULT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil la validation du compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2016.

Mme BOURDIN revient sur l'envoi d'un message de Mme FAUTRAT par mail, au sujet d'une demande de rajout.

Mr le maire indique que tous les éléments dit lors d'une séance de conseil ne sont pas obligatoirement retranscrits dans le compte rendu de conseil municipal.

Le compte rendu de conseil municipal du 26 mai est validé par 12 voix pour et 2 abstentions.

Demande de subvention de l'Olympique Montmartinais

Monsieur le Maire, présente au conseil une demande de subvention exceptionnelle de l'Olympique Montmartinais pour l'achat de filets de buts, d'un montant de 150 €

A l'unanimité, le conseil accepte cette demande.

Diagnostic des réseaux eaux usées et eaux pluviales commune littorales

Monsieur le Maire présente au conseil la convention de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes de Montmartin sur Mer et les communes d'Annoville, Hauteville sur Mer, Lingreville, Montmartin sur Mer et Régnéville sur Mer.

Répartition financière budget assainissement : 12 271.86 € HT

Répartition financière budget commune : 1 280 € HT

Répartition proportionnelle au nombre d'abonnés du service d'assainissement des communes, du linéaire de réseaux.

Montants pouvant être modulés en fonction des investigations à réaliser sur les réseaux

A l'unanimité, le conseil accepte cette convention et donne délégation à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Délégation de pouvoir à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation au conseil municipal à ester en justice auprès de la Cour d'Appel dans toutes les affaires en cours et à venir concernant l'urbanisme et toutes décisions administratives, et demande à désigner Maître MARIN afin de représenter et défendre les intérêts de la Commune dans ces différentes affaires

A l'unanimité, le conseil accepte.

Devis travaux cimetière

Suite à l'effondrement du mur du cimetière, le maire présente au conseil des devis pour la reconstruction de caveau provisoire et ossuaire :

Devis Pompes funèbres Saintange : 3075.00 € HT soit 3 690.00 € TTC

Devis Pompes funèbres Lemoine : 3 266.66 € HT soit 3 919.99 € TTC

A l'unanimité, le conseil valide le devis de la société SAINTANGE.

Demande de remboursement location espace culturel et camping

Monsieur le Maire présente au conseil des demandes de remboursement pour des arrhes versées pour les locations suivantes :

Remboursement arrhes espace culturel de 160.00 € pour annulation du 10/09/16

Remboursement arrhes location camping de 217.85 € pour problème de santé

A l'unanimité, le conseil accepte ces demandes

Demande d'admission en non-valeur budget assainissement

Monsieur le Maire indique qu'aucune action en recouvrement possible, et demande la mise en créances éteintes pour 134.76 € sur le budget Assainissement.

A l'unanimité, le conseil valide cette demande.

Décision modificative budget assainissement

Monsieur le Maire demande au conseil la décision modificative suivante sur le budget Assainissement :

Compte 2156 : + 4 000.00 €

Compte 2315 : - 4 000.00 €

A l'unanimité, le conseil accepte cette écriture.

Opération d'ordre- amortissement subventions transférables budget Camping

Monsieur le Maire demande au conseil l'écriture suivante sur le budget camping :

Compte 13913 -041 : + 7 360 €

Compte 13911 -041 : + 2760 €

Compte 13918 - 041 : + 4600 €

A l'unanimité, le conseil accepte cette écriture.

Dossier reconstruction espace culturel

Monsieur le Maire indique au conseil que tous les recours avec les assurances sont terminés.

Les montants des dommages en valeur à neuf sont : 434 969 €

Montant de vétusté retenue : 162 877 € versés sur présentation de factures au fur et à mesure des travaux

Montant des dommages vétusté déduite (pris en charge par la compagnie d'assurance de la Mairie) : 272 092 € versés prochainement par la compagnie

Monsieur le Maire indique que les entreprises non retenues ont été informées et qu'un délai de 15 jours était nécessaire avant la validation de ces offres.

L'indemnisation de la perte d'exploitation prise en charge par l'assurance est prévue jusqu'en juin 2017.

Monsieur le Maire demande au conseil l'approbation des offres pour la reconstruction de l'espace culturel :

Lot 1 – INSTALLATION DE CHANTIER- DANTON –CHARTON = 3 550.00 € HT

Lot 2 – TRAVAUX DE REMISE EN ETAT -LEHODEY = 6 750.00 € HT plus à la charge de la commune 5 880.00 € HT

Lot 3- DEMOLITIONS- DANTON-CHARTON = 20 370.00 € HT

Lot 4 – GOMMAGE -CTSA= 1 700.00 € HT

Lot 5 – MACONNERIE-DANTON-CHARTON= 2 170.00 € HT

Lot 6 – CHARPENTE- DESCHAMPS = 33 847.93 € HT

Lot 7 – ETANCHEITE/ZINGUERIE- SEO= 48 458.44 € HT

Lot 8 – BARDAGE EXTERIEUR BOIS -DESCHAMPS = 43 723.10 € HT

Lot 9 – MENUISERIES EXTERIEURES -BAUGE = 6 310.16 € HT

Lot 10- FAUX PLAFONDS -TP MARC = 10 984.00 € HT

Lot 11 – CLOISONS/DOUBLAGES- TP MARC = 4 200.00 € HT

Lot 12- MENUISERIES INTERIEURES -BAUGE = 6 338.66 € HT

Lot 13 – SERRURERIE- DESCHAMPS = 10 151.19 € HT

Lot 14 – ELECTRICITE- LEPELLEY = 34 500.00 € HT

Lot 15 –PLOMBERIE- SARL EQUIPEMENTS TECHNIQUES = 6 976.92 € HT

Lot 16 – CHAUFFAGE- SARL EQUIPEMENTS TECHNIQUES = 5 802.97 € HT

Lot 17 – CARRELAGE/FAIENCE- DANTON CHARTON = 8 223.80 € HT

Lt 18 – REVETEMENST SOL- CTSA = 5 589.00 € HT

Lot 19 – EMBELLISSEMENTS- CTSA = 31 480.87 € HT

Monsieur le Maire, indique que pour le lot n°2, il y a un coût supplémentaire de 5 880 € HT concernant l'accès PMR.

A l'unanimité, le conseil valide ces offres et donne pouvoir à Mr le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

Projet « hôtel du bon vieux temps »

Monsieur le Maire présente au conseil le projet d'achat du bâtiment, il indique que la présentation d'un plan de financement global n'est pas possible à ce jour, des sources de financements envisagées sont :

- Vente de biens communaux

- Aide des fonds FISAC pour un montant maximum de 100 000 € (projet aléatoire, dossier important à déposer avant le 1^{er} octobre 2016, cet appel à projet concerne toutes les communes et les particuliers)
- Fonds LEADER = à ce jour financement bloqués = 50 000 € maximum
- Prêts relais (taux à 1.06 %)
- Prêt par la Caisse des Dépôts (possibilité de prêt à taux 0% le temps de la vente des biens communaux)

L'aménagement de logements à l'étage dans l'avenir pourra amener des recettes ultérieurement.

Monsieur le Maire indique que ces prêts relais sont très intéressants car la durée est de 1-2-3 ou 4 ans et seuls les intérêts sont à régler le temps du remboursement.

Ce mode de financement permettrait de ne pas mettre en péril les projets d'investissements communaux afin de continuer à faire des travaux de rénovation de voirie, d'enfouissement de réseaux.

Monsieur le Maire répond à différentes interrogations des membres du conseil sur le projet d'agencement intérieur.

Madame HENDERYCKSEN, interroge le conseil sur le devenir du « tabac ». Mr le Maire indique que des discussions sont en cours avec les propriétaires actuels et le futur repreneur, la législation impose aucune fermeture entre un changement de propriétaires et aucun déplacement, quid le temps des travaux !

Ce projet n'est pas définitif, des modifications peuvent être apportées.

Pour le dépôt de l'Appel à projet (10/16) il est nécessaire de se positionner sur l'achat du bâtiment.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil leur accord pour l'achat à 250 000 € tout frais inclus.

A l'unanimité, le conseil accepte cet achat et donne pouvoir à Mr le Maire afin de constituer ce dossier, demander toutes les subventions éligibles à ce projet et déposer le dossier d'appel à projet « FISAC ».

Dossier cantine communale

Monsieur le Maire indique au conseil qu'après plusieurs débats avec différentes communes, les communes d'Annville, Hérenguerville et Régnéville sur Mer ont validé le changement de prestataire de cantine communale pour la rentrée scolaire 2016/2017 auprès du Centre PEP de Montmartin sur Mer.

Il propose donc au conseil de valider également ce changement.

Ce contrat sera d'une durée de 3 ans, Le prix unitaire du repas facturé aux parents sera de 4.00 € à la rentrée 2016/2017, une augmentation de 0.10 € interviendra à chaque rentrée scolaire.

Des conventions seront proposées aux autres communes extérieures afin de pouvoir régler le déficit de cantine, actuellement supporté par la Commune.

L'encaissement des fonds sera fait par facturation mensuelle à compter de la rentrée 2016/2017.

A l'unanimité, le conseil accepte le changement de prestataire, donne pouvoir à Mr le Maire afin de signer le contrat et de mettre en place des conventions, accepte le tarif de 4.00 € du prix facturé aux parents et le changement de facturation.

En cas de difficultés financières, les parents d'élèves pourront contacter le CCAS de Montmartin et une étude d'aide sera faite.

Subvention « chauffer dans la noirceur »

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une convention est en cours avec l'association, celle-ci doit être revue courant septembre/octobre. Mr le Maire propose au conseil le versement de 2000 € comme avance sur subvention.

A l'unanimité, le conseil accepte ce versement.

Dossier ancien presbytère

Suite à la mise en vente de l'ancien presbytère, Mr le Maire présente au conseil des devis pour diagnostics techniques obligatoires :

- Cabinet JEUSSET-GUIDET : 416.67 € HT soit 500.00 € TTC
- Agence Basse-Normandie de Diagnostics Immobiliers : 625.00 € HT soit 750.00 € TTC
- Bureau Expertises RIDEL : 743.33 € HT soit 892.00 € TTC

A l'unanimité, le conseil retient le devis du Cabinet JEUSSET-GUIDET d'un montant de 416.67 € TTC soit 500 € TTC

Création poste permanent adjoint technique 2^{ème} classe 4h35/35h00

Mr le maire demande au conseil leur accord pour la création d'un poste permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 4h35/35h00.

A l'unanimité, le conseil accepte cette création.

Eaux de baignades

Mr le Maire indique qu'un protocole de gestion active des eaux de baignade a été passé avec la Commune d'Hauteville sur Mer et l'agence régional de santé afin de surveiller la qualité des eaux entre le 15 juin et le 15 septembre 2016 et ce pour éviter une fermeture permanente de la baignade.

Entre le 21 et 22 juin dernier en raison des fortes précipitations des jours passés, la baignade a été interdite sur les 2 communes.

Affaires diverses

- Mr le Maire indique au conseil qu'une convention avec les gens du voyage a été passée pour l'occupation du terrain de foot durant environ 15 jours.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'A.S.O. pour l'étape grand départ – randonnée du 26 juin 2016.
- Il veut également remercier toutes les associations (Olympique Montmartinais, Anim'Montmarin et FC Sienne) et administrés qui se sont investis lors du passage du Tour de France
- Compte tenu de l'indisponibilité de l'espace culturel , le repas des anciens se fera dans la commune de Lingreville le 06 novembre 2016, l'arbre de Noël à Quettreville sur Sienne le 18 décembre 2016.

Madame NEE, informe le conseil d'un rendez-vous avec une compagnie d'assurance, pour une mutuelle individuelle communale. Une réunion du CCAS en lien avec la commission des Affaires sociales pour présentation aura lieu puis une réunion publique.

Madame LECORDIER, informe le conseil sur la randonnée gratuite, du 12 août prochain pour 130 personnes maximum, les inscriptions sont à faire en mairie

Mr LE CALVEZ interroge Mr le Maire sur un courrier d'un administré concernant la demande de stationnement provisoire « rue Franquet » le mercredi matin. Mr le Maire indique que cette demande a été traitée dès la semaine dernière.

Mme HENDERYCKSEN demande au conseil des nouvelles sur l'état de santé de l'agent ayant eu un accident l'année dernière. Mme BOURDIN indique que sa récupération physique est longue et compliquée.

L'ordre de jour est épuisé à 20h35